

BUREAU

Séance du 18 avril 2024

Délibération BU_20240418_006

Convention de mise à disposition de personnels entre le SDIS et l'entente pour la Forêt Méditerranéenne

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 décembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention, ci-annexé, de mise à disposition de personnels par le SDIS au profit de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne ;

DECIDE :

Article unique. La convention de mise à disposition de personnels, ci-annexée, par le SDIS au profit de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET